Déclaration unitaire au Ministre
pour la réunion du 21 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

Nos organisations syndicales, tiennent à s'exprimer ensemble sur la question du salaire minimum dans la Fonction publique et, plus largement, sur celle du pouvoir d'achat.

Vous nous avez conviés à cette réunion aujourd'hui après avoir pris la décision, de manière unilatérale, de choisir la voie de l'indemnité différentielle pour remettre le salaire minimum de la Fonction publique au niveau du SMIC, après que ce dernier ait été augmenté de 2,1 % au 1er décembre.

Nous contestons le recours à un tel dispositif qui tend à substituer de l'indemnitaire à de l'indiciaire.

Au-delà de ce dispositif mis en place au détriment des agents les plus mal rémunérés de la Fonction publique, c'est bien dans son ensemble la politique salariale actuellement menée qui doit être remise en cause.

Car, c'est bien le décrochage de la valeur du point par rapport à l'inflation, aggravée de manière inique et brutale par le gel imposé depuis 2011, qui conduit aujourd'hui à cette situation inacceptable.

Près d'un agent sur cinq de la Fonction publique est au SMIC, ou en dessous, et en dépit de leur avancement dans les échelons, des centaines de milliers n'enregistrent aucune augmentation de leur rémunération depuis des années.

Cette smicardisation s'étend sans cesse, touchant de plus en plus de personnels de toutes les catégories, avec, comme corollaire, une profonde dépréciation des qualifications.

Les déroulements de carrière sont de plus en plus étriqués, pour ne pas dire indigents.
A la même étape de leurs carrières, les plus récemment recrutés sont moins bien rémunérés que ne l'étaient leurs prédécesseurs.

La nécessité et l'urgence commandent d'ouvrir immédiatement de véritables négociations salariales.

Ce qui est à l'ordre du jour, c'est :
→ d'augmenter sans délai la valeur du point ;
→ de compenser les pertes intervenues depuis des années ;
→ de mettre en œuvre une amélioration globale de la grille indiciaire.

Ce sont sur ces légitimes exigences que nous entendons avoir des réponses de votre part cet après-midi.

C'est à partir de celles-ci que nous nous déterminerons et prendrons nos responsabilités.